

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	16	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine-et-Marne
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 18:00, le Conseil Syndical du SMEAPN - SPANC s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/05/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, Le président, Mmes : BONIN Fannie, BRANDAO Alison, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MM : CHAMOREAU Christophe, DEROUARD Dominique, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, GUIMBARD Christophe, REMOND Thierry, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé

Invité(s) : Mme BOISSY Véronique, MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino, KOTTELAT Mathieu, CARBONE Carlo

A été nommé(e) secrétaire : M COFRECES Segundo

SP2026_002 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 - SMEAPN SPANC

Le président a rappelé que conformément à la présentation du Compte Financier Unique 2025 du SMEAPN SPANC ainsi que la prise en compte de l'établissement du certificat administratif du 31 mars 2026 délivré à la demande du SGC de Fontainebleau, il a été demandé à l'assemblée délibérante de statuer et de décider sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

a. Résultat de l'Exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 478.53 €
Dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultat antérieurs reportés	0,00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	19 097.45 €
Résultat à affecter : d. = a. + C. (si D. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	35 575.98 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	-11 227.08 €

f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou -)	—	0.00€
Besoin de financement = e + f		-11 227.08 €
AFFECTATION = d.		35 575.98 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)		0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)		0.00 €
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)		35 575.98 €
DEFICIT REPORTE D 002		- €

Le Président a demandé au Comité Syndical d'accepter la proposition d'affectation et de procéder aux votes.

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité,

Décide:

- D'affecter et de Voter l'affectation de résultat de fonctionnement 2025 présenté ci-dessus pour le montant de 35 575.98 € - Imputation : R002

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Nemours, le 11/05/2026

Le Président
M PEUTOT Christian



Secrétaire de séance
M COFRECES Segundo



Publicité des actes de la commune par voie électronique le